

**ACTES DES DIVERS COUVENTS**

On trouve aux Archives Municipales de Valenciennes sous les numéros 264, 265 et 266 des registres non numérisés relatifs aux couvents et autres institutions religieuses de Valenciennes. Ces registres sont relatifs aux vestitions (ou vêtements ou prises d'habits : lorsqu'un postulant entre au noviciat), aux professions (simples ou solennelles, celles-ci engageant pour toute la vie) et aux sépultures de leurs membres.

Dès l'ordonnance de Moulins (1566), art.55, il est dit que les preuves des professions du vœu monacal seront reçues par lettres et non par témoins. Une déclaration du 10 juillet porte art.12 *Registre sera dorénavant fait de la profession monacale qui sera envoyé au greffier du juge ordinaire, pour y avoir recours quand besoin sera.* L'ordonnance de 1667 précise article 15 *qu'il sera tenu registre des vêtements, noviciats et professions (...) lesquels registres seront en bonne forme, reliés et les feuillets paraphés par premier et dernier (...) par le supérieur ou la supérieure des maisons religieuses (...) et seront approuvés par un acte capitulaire inséré au commencement du registre.*<sup>1</sup> Ici, les actes ne font référence qu'à l'édit de 1736 dont nous avons parlé en première partie de ce document.

Il était en effet important de connaître et d'enregistrer par écrit l'état des personnes dont l'entrée dans la vie monastique s'accompagnait de la mort civile lors de la profession solennelle, ce qui impliquait un partage des biens de ces personnes et souvent l'institution d'une rente pour leur subsistance. Et bien entendu, il fallait connaître leurs décès et inhumations qui pouvaient avoir lieu dans leurs églises ou chapelles.

Emile Clément a dressé en 1878 la liste alphabétique des personnes mentionnées dans ces actes avec la mention « décès » le cas échéant (R 074 v 874 à 895 - 1010 articles dont 193 actes de sépulture). Une même personne peut être citée plusieurs fois.

<sup>1</sup> *Traité de la mort civile par François RICHER - 1755*

Noms & Prénoms des	DATES DES ACTES et des MORTS.		
	Jour.	Mois.	Ann.
9. <i>Briol, Pierre,</i>	19	avril	1744
15. <i>Brochon, Philippe, grand de J<sup>r</sup> Clair</i>	16	10 <sup>e</sup>	62
15. <i>Brochon, Antoine J<sup>r</sup>, Jehan (Père)</i>	17	14	77
19. <i>Brenant, Jacques,</i>	26	janvier	1722

*Extrait de la table récapitulative – Le 1<sup>er</sup> chiffre identifie la communauté : 9, Couvent des carmes déchaussés, 15, Eglise de Ste Elisabeth dit le béguinage, 19, Couvent des pères carmes.*

12. <i>Proceur, Charlotte Michel</i>	16	8 <sup>e</sup>	88
12. <i>Proceur, Charlotte Michel</i>	2	7 <sup>e</sup>	86
12. <i>Proceur, Caroline,</i>	5	7 <sup>e</sup>	88
19. <i>Proceur, Marcelle,</i>	23	mars	69
12. <i>Proceur, Caroline,</i>	18	janvier	84

*Extrait de la table récapitulative – La 1<sup>ère</sup> personne est citée deux fois (prise d'habits, profession), la dernière aussi dont pour son décès. 12 est la référence du Couvent de la Madeleine.*

Dès 1848, E. Clément avait compté le nombre de d'actes de sépultures trouvés dans ces registres.

Collège de la compagnie de Jésus.	Couvent des frères mineurs Récollets,	Congrégation d'Notre-Dame.	Couvent des Pénitents Récolletines.	Couvent des Ursulines.	Couvent de la Madeleine.	Eglise de Ste-Elisabeth du béguinage.	TOTAL.
3	34	10	42	18	9	77	193

Voici la liste des institutions religieuses et couvents concernés avec le type et le nombre d'actes correspondant, ainsi que quelques exemples de contenu. En préambule aux actes se trouve souvent un acte capitulaire.

**1. REGISTRE 264**

**a) Congrégation de Notre-Dame (Semeriennes) (60 actes dont 10 décès)**

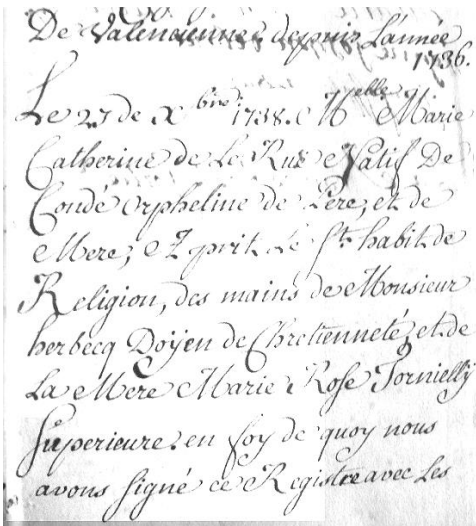
- Déclaration de dépôt au greffe (aucune date)

ACTES DES DIVERS COUVENTS

Nous soussignées superieures conseillères et député (sic) du chapitre des religieuses de la congrégation de Notre Dame de Valenciennes certifions a tous ceux qu'il appartiendra que ce petit registre que nous deposons au gref de cette ville est conforme a celui que nous avons icy en foy de qui nous avons signée ce present acte et mis le cachet de notre monastere (Signatures dont Augustine Benoist Supérieure)

- Prise d'habits, professions et sépultures : 1736 - 1772

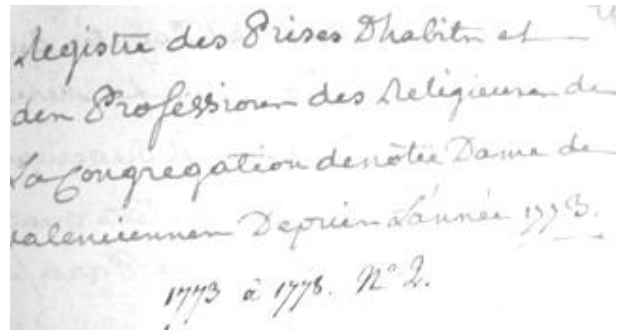
Ce document s'intitule *Registre des prises d'habits, des professions et des morts des Religieuses de la Congrégation de Notre Dame de Valenciennes depuis l'année 1736 jusqu'à l'année dix sept cent soixante douze.*



Prise d'habits de 1738 (1<sup>ère</sup> partie)

Autre prise d'habits : Le 5 de juillet 1740 Marie Magdelaine Faigniart natif de Chalignaut diocèse de Namur fille d'Anthoine Faigniart et de Marie Marguerite Delteure pris le St habit de religion des mains de Monsieur Herbecq doyen de Chrétieneté et de la Mère Constance Claro Supérieure en foy de quoi nous avons signé ce registre ce jour'hui le 5 juillet 1740 (Signatures du père Herbecq, d'Anthoine et Jean Baptiste Faigniart et de Constance Claro)

- Prise d'habits et professions : 1773 - 1778



- Prise d'habits et professions : 1779 - 1782

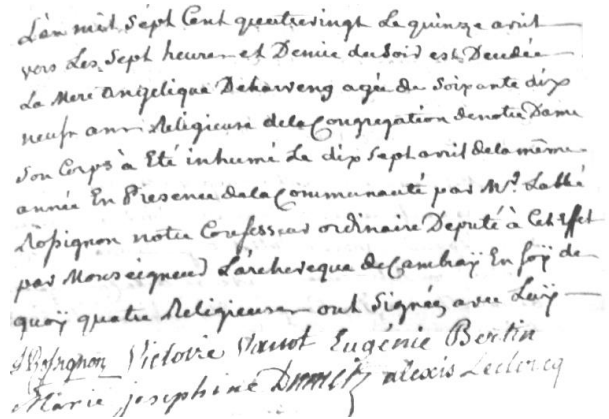
Le registre contient en préambule la déclaration du greffier civil héréditaire Waroquet qui rappelant la déclaration de 1736, cote et paraphe les 14 feuillets du registre.

- Morts et sépultures 1774 à 1778



- Morts et sépultures 1778 - 1782

Cette fois 12 feuillets sont cotés et paraphés par le greffier civil héréditaire Waroquet.



Acte de décès de 1780

- b) Couvent des Clarisses dites Urbanistes (24 puis 25 actes)

La première série présentée dans le registre est la plus récente.

Le 26 janvier 1761 par moy a receu habit de  
 l'ordre de Ste Claire, marie angelique josph  
 solentier a cet effet autorise Du. Abt. pere  
 provincial et la communauté presente en juy  
 e quy il est signé f. balde Desorbaud confesseur  
 m. marie angelique josph p. m. alexandre de Cambry  
 abbey  
 m. marie therese Desorbaud discrète p. Claire josph  
 Baudouin Desorbaud

Prise d'habits de 1761

Le 15 de juillet 1736 josa. marie — (22 ans)  
 Constance josph nisa agee de 26 ans ayant  
 achevé son année d'approbation entiere sans  
 interruption aucune. etant donée de toutes les  
 qualités requise par les canons et Constitutions  
 canoniquement est librement a fait profession  
 solennelle de la Règle des Claristes observantes  
 pour servir au chœur en apparence les juygnies  
 abbey presidente est professante elle ont mise  
 au leur signatur  
 p. marie constance josph nisa  
 p. Jeanne Claire Fontaine abbey  
 p. Marie Brigitte alquette presidente

Prise d'habits de 1736

c) Couvent des Carmélites (24 actes)

- Registre aux professions (3 mars 1736 - 22 février 1774)

Sœur Elisabeth Albertine de St Herman dans le monde, elizabeth  
 De merica native Decaupons, fille legitime de Monsieur George  
 Dieudonné De merica, et de madame marie Françoise Duforest  
 sa femme, a fait sa profession dans notre maison de Valenciennes  
 le 14 may 1742 agee de 19 ans, elle a pris l'habit le 13 may 1741

Acte de profession de 1742

Sœur Elisabeth Albertine de St Herman dans le monde Elisabeth De merica native Decaupons, fille légitime de Monsieur George Dieudonné De merica et de Madame Marie Françoise Duforest sa femme, a fait sa profession dans notre maison de Valenciennes le 14 mai 1742 âgée de 19 ans, elle a pris l'habit le 13 mai 1741

d) Couvent des Carmes déchaussés (35 actes) (1742-1776)

Le registre est précédé d'un préambule ont le texte suit :

Conformément à l'édit du Roy de 1736 concernant les professions religieuses et à la réquisition du

Sieur de Mairival procureur syndic nous capitulairement assemblés, autorise le P Antoine Joseph actuellement prieur à transcrire les actes des professions faites dans notre couvent des Carmes Déchaussés pour les remettre au greff. En foi de quoi nous discrets certifions que les suivants extraits sont entièrement conformes à leurs originaux

Valenciennes le 10 février 1777

T Paschal de la nativité de la vierge 1<sup>er</sup> discret

F Zacharie de St Philippe 2<sup>e</sup> discret

F Constantin de Ste Anne 3<sup>e</sup> discret

St Ange de Ste Theresse dans le monde  
 Pierre Hubert Mullier fils legitime de Sebastien  
 et de Marie Claire Lemoult Ses pere et Mere  
 de la paroisse de Ste Marie Magdelaine Les  
 Lilles Diocèse de Tournay, né le 5 de novembre  
 1717 a fait la profession dans notre Eglise de  
 Valenciennes vers les onze heures du matin le  
 22 de fevrier 1742 agee de 24 ans 6 mois.

Acte de profession de 1742

St. Bomain de St Luc dans le monde  
 Jean Baptiste Regard de la paroisse de  
 Liederzelle Diocèse de St Omer fils legitime  
 de Jean Baptiste et de Petronille Giff. Drieux  
 Ses pere et Mere né le 5 de May 1745 a  
 fait sa profession dans notre Eglise de Valenciennes  
 le 21 Decembre 1776 vers les dix heures et  
 demi du matin agee de 31 ans 5 mois et 16  
 jours.

Je soussigné certifie que les Sudits Extraits  
 sont exactement conformes à leurs originaux  
 Valenciennes ce 6 fevrier 1777

Antoine Joseph Des. Prieur  
 apposte au greffe civil le 11 fevrier 1777  
 Harquet

Acte de profession de 1776 et dernier acte avec la certification du prieur et la signature du greffier

**e) Couvent des Pénitentes récolletines<sup>2</sup> (101 actes)**

Le registre est précédé du préambule suivant :  
 Comme par la déclaration du roy donné (sic) à Versailles le 9 avril 1736 il est ordonné article 2<sup>e</sup> que dans toutes les maisons religieuses il y eut deux livres pour les vestitions et professions des novices dont tous les feuillets seront numérotés et signés de supérieur suffisamment autorisé à cet effet par acte capitulaire à condition que lesdits livres selon l'article 28 de la déclaration cy-dessus mentionné n'auront leur effet que pendant 5 ans lesquels écoulés il les faut porter au juge du lieu qui les reconnaitra et donnera par écrit l'autorité de continuer pendant 5 ans c'est pourquoy nous les mères discrètes du couvent des pénitentes récolletines en la ville de valenciennes étants assemblés capitulairement avec la R<sup>de</sup> mère Augustine de St Benoit de Crespin supérieure dudit couvent et à sa réquisition pour nos soumettre avec devoir et respect à l'ordonnance de Sa Majesté nous la déclarons légitimement et suffisamment revêtue de l'autorité nécessaire à cet effet en foÿ de quoi nous avons signé cet acte capitulaire le 12 février 1773  
 (Signatures)

*Sœur Marie Albertine Caille de St Joseph  
 mère vicairie et discrète  
 Sœur Agnès de St Alois maîtresse des  
 jeunes et discrète  
 Sœur Marie Madeleine Lamine de St Guillaume  
 Sœur Marie D'uloinette de St Joseph discrète*

- Sépultures 1735 - 1780 (12 décès de 1735 à 1741, 19 de 1748 à 1772, 6 de 1773 à 1780)

*Religieuses mortes depuis l'année 1736*  
 1 Le 23 du mois de Mai 1736 est decedee Sœur Anne  
 de St Laurent ditte mortier  
 2 Le 4 juillet 1736 est decedee Sœur Marguerite de  
 St Barnard ditte Desvignes  
 Le 9 Novembre 1736 est decedee Sœur Anne  
 de St Onuphre ditte Degand  
 1737  
 Le 9 de Decembre 1737 est decedee Sœur Jeanne  
 Veron de St Francois ditte Carpentier

Liste de décès de religieuses

<sup>2</sup> Les actes de ce couvent sont répartis dans les trois registres.

*Le 29 Septembre 1778 est decedee Sœur Victoire de  
 St Jean Decolle ditte Robert, en foÿ dequoy j'ay signés  
 Sœur Albertine de St Joseph Supérieure, actuelle  
 apporté au greff. le 21 May 1779.  
 tout acte.*

Acte de décès de 1778, registre apporté au greffe en 1779

**f) Couvent des Ursulines (74 actes)**

- Actes avant 1783

**Vêtue**

L'an mil sept cent soixante dix-neuf le vingt-deux d'aoust, Mademoiselle Marie Madeleine Joseph Déjardin, originaire de Cambray, habitante de la paroisse de la Madeleine, a pris l'habit religieux dans l'Église de ce Monastère des Religieuses Ursulines, avec la permission de Monseigneur l'Archevêque Duc de Cambray... en présence de Monsieur Gillard Doyen de Chrétienté et Curé de Saint Nicolas de Valenciennes, et de la Révérende Mère Marie Philippine Joseph de S' André Supérieure de ce Monastère. (Signatures Gilliard, Doyen de Chrétienté, M. Philippine J. de S' André, Ursuline Supérieure, Marie Madeleine Joseph Déjardin)

**Profession**

Le vingt deux d'août, mil sept cent quatre vingt un, Sœur Marie Augustine Joseph du Sacré Cœur de Jésus, a fait ses vœux dans l'Église et Monastère des Religieuses Ursulines, avec la permission de son Altesse Monseigneur le prince Ferdinand Maximilien Mériadec de Rohan Archevêque Duc de Cambray et grand prévôt de l'Église de Strasbourg, et en présence de Maître Daniel Gillart Doyen de Chrétienté, et de la Révérende Mère Marie Philippine Joseph de Saint André, Supérieure de ce Monastère. L'acte de laquelle profession elle a signé en la forme prescrite dans les Règles et Constitutions. (Signatures : M. Philippine J. de S' André, Ursuline, Supérieure, Gillart Doyen de Chrétienté du District de Valenciennes, Boulé vicairie de Notre- Dame la Chaussée, Montfalcon prêtre, Sœur Marie Augustine Joseph du Sacré Cœur de Jésus)

- Vestitions, professions et sépultures 1783-1787  
 Le greffier civil héréditaire Waroquet introduit le registre, cote et paraphe 16 feuillets pour servir à l'enregistrement des actes de vestitions,

## ACTES DES DIVERS COUVENTS

professions et sépultures des Dames Religieuses Ursulines à partir de 1783.

### 2. REGISTRE 265

#### a) Collège de la Compagnie de Jésus (7 actes donc 3 décès)

- Préface du recteur de la Compagnie de Jésus du 7 juillet 1737

*Je soussigné Recteur du collège de la compagnie de Jésus établi à Valenciennes certifie que le présent Registre contenant premièrement huit feuillets cottes par premier et dernier sur le recto de chaque feuillet, secondement huit autres feuillets cottes pareillement par premier et dernier sur le recto, est pour inscrire dans la première partie le nom de ceux qui feront leurs premiers ou derniers vœux dans ledit collège, et dans la seconde les noms de ceux qui seront inhumés dans l'église dudit collège. Les dits premiers inscriptions estant pour servir d'acte d'émission desdits vœux, et les secondes d'acte de sépulture, conformément aux articles 26, 10 et 15 de la déclaration du Roy du neuvième Avril 1736, enregistré au greffe de la cour du parlement de Flandre le 12 septembre suivant.(...)*

- Vœux 1737 - 1742

*Je Dominique Daulnois fils de François Thomas Hardy Seigneur d'Aulnois et de Dame Rolé Thérèse Joseph De Maude natif de la ville de Valenciennes âgé de trente cinq ans ay fait les vœux de protest de la Compagnie de Jésus entre les mains de M. Jacques Pierpont Recteur du collège de Valenciennes à ce député par le R. Père François Retz général de la dite Compagnie, dans l'église du collège et a les mesmes des Pères Jacques Pierpont comme Doyen de Valenciennes le 2<sup>e</sup> Janvier 1741 Dominique Daulnois  
C'est ainsi témoin Jacques Pierpont Recteur  
G. Wiart presbite*

Vœux de 1741

- Sépultures 1738 - 1741

*Je soussigné Recteur du Collège de la Compagnie de Jésus établi à Valenciennes certifie que le Père Joseph De Wallers a été inhumé dans notre église le 20 juillet 1740  
Jacques Pierpont Recteur  
Les témoins Louis de Tourmignies  
G. Wiart*

Acte de sépulture de 1740

*Je soussigné Recteur du Collège de la Compagnie de Jésus établi à Valenciennes certifie que le Père Joseph De Wallers a été inhumé dans notre église le 20 juillet 1740*

*Jacques Pierpont recteur - Témoins Louis de Tourmignies, G Wiart*

#### b) Couvent des Pénitentes récollectines dites Sœurs grises (11 actes)

- Vestitions et sépultures 1781-1787 dont 5 sépultures

Le registre est introduit par le greffier civil héréditaire Waroquet qui cote et signe vingt feuillets.

#### c) Couvent des Frères mineurs des Récollets (St André) (205 actes ont 34 décès)

Acte capitulaire :

Le début est identique à celui des pénitentes récollectines.

*(...) C'est pourquoi nous les Pères discrets du couvent des frères mineurs Récollets de Valenciennes tant capitulairement assemblés avec le Père Nicolas Fr. Deverchin gardien dudit couvent et à sa réquisition pour nous soumettre à l'ordonnance de sa majesté nous l'avons déclaré et déclarons légitimement (sic) et suffisamment revêtus de l'autorité à l'effet de numéroter et parapher le présent livre ou registre des vestitions et professions qui se feront dans ledit couvent, en foi de quoi nous avons signés (sic) le présent acte capitulaire ce 2 janvier de l'an 1774. (Signatures)*

- Vestitions et professions 1774 - 1789

Ce registre commence ainsi :

*Nous frères Nicolas Fr Deverchin gardien des frères mineurs Récollets de Valenciennes avons numéroté et paraphé le present livre ou registre des vestitions et professions des novices a ce autorisé par la communauté capitulairement assemblée fait audit couvent ce 2 janvier 1774 (Signature)*

- Sépultures 1779 - 1789

Acte de 1779 :

*Le 9 avril 1779 fut enterré dans le cimetière du couvent des Pères Récollets de Valenciennes le F Paschal Fromont frère laïc natif de Quiévrain religieux dudit couvent  
f Césaire Barbage gardien*

Sont également enterrés les serviteurs de la maison.

**d) Couvent des Pères Augustins (25 actes)**

- Copie des actes de profession du couvent des RP : Augustins de la ville de Valenciennes depuis l'an 1736 jusqu'à la présente 1777

*Nous prieur et députés du couvent de pères augustins de Valenciennes soussignons et certifions que la présente copie est conforme à l'original en foi de quoi nous avons apposés le scel ordinaire de notre maison ce 25 juin 1777.*  
(Signatures)

*Apporté au greffe civil ce 26 juin 1777 dont acte*  
(Signature)

**e) Bonne Maison de l'Hôtel-Dieu**

Ne prononcent pas de vœux, donc renvoi aux paroisses.

*Nous supérieure et ancienne de la Bonne maison de l'Hôtel Dieu à Valenciennes certifions à tous ce qu'il appartiendra que notre état est libre pour avoir soins des malades de notre hôpital, que nous ne faisons que des vœux simples, que l'église de Notre Dame de la Chaussée est notre paroisse, qu'à la mort de nos sœurs le clergé d'icelle vient chanter leur service entre notre chapelle où nous y sommes inhumées, les actes sont enregistrés par ledit clergé en la ditte paroisse de notre dame de la haussée, qu'en conséquence nous ne tenons aucun registre des actes de vêtture, noviciat profession et de mort. En foy de quoi nous avons signés et apposé le scel de notre maison à Valenciennes ce vingt un may mil sept cent soixante dix neuf.*

**f) Ste Famille**

Ne prononcent pas de vœux, donc renvoi aux paroisses.

*Nous Supérieure et discrets de la Congrégation de la Ste famille distes Badariennes à Valenciennes, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que notre état st libre, pour l'instruction de la jeunesse, que nous ne faisons que des vœux simples, que l'Eglise de Notre Dame de la Chaussée est notre paroisse, et qu'à notre mort, nous y sommes inhumée (sic) où les actes y sont enregistrés, qu'en conséquence nous ne tenons aucun registre (etc.).*

**g) Capucins**

14 mai 1779 : renvoi au Procureur syndic de l'Hôtel-de-Ville

Le gardien des Capucins indique qu'il y a déjà plusieurs années il avait signalé qu'il n'y avait qu'un seul noviciat pour toute la province situé à Douai et que par conséquence il n'y avait pas lieu de tenir un registre des actes de vêtture, noviciat et profession. Il indique qu'il y a deux jeunes religieux qui ont fait leur noviciat à Douai et qui attendent leur âge pour faire profession. S'ils la font ici, les Capucins tendront alors un registre.

**3. REGISTRE 266**

**a) Couvent de la Madeleine (64 actes dont 9 décès)**

- Acte capitulaire :

*Nous conseillères et députées du couvent des religieuses de la Magdeleine de la ville de Valenciennes diocèse d'Arras certifions que la mère Monique Fromont est supérieure de ce couvent et qu'en cette qualité elle a signé et paraphé ce registre pour servir à l'enregistrement des sépultures des religieuses dudit couvent en foi de que nous avons signé à Valenciennes le deux janvier mil sept cent soixante quatorze*  
(Signatures)

- Sépultures 1774 - 1781

La Mère Supérieure cote et paraphe cinq feuillets.

*Registre des sépultures des religieuses du couvent de la Magdeleine de la ville de Valenciennes pour les années de soixante quatorze, soixante quinze, (...) et quatre vingt un.*

Le 1<sup>er</sup> acte est le suivant :

*L'an mil sept cent soixante quatorze le douze janvier est décédée en notre couvent de Ste Marie Magdeleine sœur Caroline Prouveur agée de quarante sept ans fille de Jean Prouveur et de Marie Philippe Margerin, native de Lieu St Amand près de Bouchain laquelle fut inhumée le lendemain dans la cave des morts de notre couvent par le curé sousigné en présence du Sieur Pollet vicaire de St-Jacques et de Sœur Monique Fromont supérieure lesquels ont signé (signatures de Polet, vicaire de St Jacques, Sr Monique Fromont, Pelet, curé de St-Jacques)*

## ACTES DES DIVERS COUVENTS

- Acte capitulaire :

*Nous soussignés religieuse (sic) du couvent de la Madeleine de l'ordre de Saint Augustin de cette ville capitulairement assemblés certiffions qu'en conformité de la déclaration du roy du neuf avril mil sept cent trente six avons dénommé et autorisé la sœur monique fromont actuellement supérieure de notre couvent pour coter et parapher et signer les registres contenant les actes de vêtures noviciats et professions en fois de quoi nous avons tous signes le present acte à valenciennes le trente avril mil sept cens soixante dix sept (Signatures)*

En dessous d'une autre encre : 1743 à 1763

- Vêtures, noviciats et professions 1743 - 1763
- Prises d'habits et professions : 1779 - 1787

### b) Couvent des Pénitentes récolletines

- Professions de foi 1737 - 1741

### c) Couvent des Dominicains

- Acte capitulaire :

*Comme par la déclaration du Roi du 9 avril 1736 enregistrée au Parlement de Flandre le 12 septembre suivant, mais laquelle déclaration ne nous a été connue qu'en cette présente année mil sept cent septante sept ou elle nous fut intimée, il est ordonné art. XXV et suivant qu'il sera tenu dans les maisons religieuses deux registres en papier commun pour y inscrire les actes de vêtue, noviciat, profession, etc. Et l'apport au greffe en être fait au siege roial des lieux d'un des deux registres tous les cinq ans, les dits registres ne devant servir que pour ce tems, après avoir été quotté, paraphé par le Superieur en vertu d'un acte capitulaire qui sera inséré au commencement de chaque registre, en conséquence*

*Nous religieux du couvent de St Dominique dit St Paul à Valenciennes capitulairement assemblés pour nous conformer aux ordres de Sa Majesté, certiffions que le R.P. Jean Baptiste Hayez est actuelement Prieur dudit couvent de St Dominique et qu'en cette qualité il a le pouvoir de quorter, parapher tous registres ainsi que de signer tous actes concernant notre dit couvent. En foi de quoi avons signé le présent acte à Valenciennes le douze février mil sept cent soixante dix sept 1777 (Signatures)*

- Vestations et professions de 1736 à 1776

*Moy frères guillaume coppin agé de 27 ans originaire des flines, d'ord' d'ouai, convent de l'ordre des freres prescheurs au couvent de St Paul a valenciennes fait professions et promet obéissance a Dieu, La vierge Marie a notre Pere St. Dominique et a vos Reverend peres freres... Dominique dudies predicatur general et prior dudit couvent au nom de Reverendissime peres freres Thomas Repoll maître general de l'ordre des freres prescheurs et ses successeurs selon la regle de St Augustin et les constitutions dudit ordre que je seray obéissant a vous et a vos successeurs jusque la mort*

*fait a valenciennes ce 24 de  
juillet mil sept cent trent six  
est signé - marquis f de  
freres guillaume coppin*

Profession de 1738

### d) Eglise de Ste Elisabeth dite le Béguinage (77 actes, tous de décès)

- Sépultures du 1er janvier 1723 au 5 novembre 1777

*Extrait des registres mortuaires de l'église paroissiale de Ste Elisabeth dite le Béguinage*

*L'an 1723 le 22eme jour du mois de janvier, sœur Jeanne Le Brun, béguine, agée de 63 ans, de cette paroisse, décédée le 21 a été inhumée en cette église.*

*L'an mil sept cent soixante et un le onze juin, dans la petite nef appelée nef de Ste Elisabeth, en descendant de la chapelle dédiée à laditte sainte presque vis-à-vis de la porte qui conduit au cloître dans l'église du béguinage, fut inhumée par nous, desservant la cure en l'absence de Me Antoine Brohon, curé de cette église, Marie Angélique Quenon, fille de feu François Me Chapelier de cette ville et de Marie Delwarde, sœur de notre chère sœur Caroline Quenon Béguine de ce Béguinage et en cette qualité de la paroisse de Ste Elisabeth dudit Béguinage laditte Angélique était décédée chez saditte sœur le neuf juin sur les neuf heure et demie du soir, ont assisté comme témoin Me Pierre Joachim Lagan medecin et Nicolas Augustin Oudart beau-frère de la défunte lesquels ont signé comme s'ensuit signé P.J. Lagan N.A. Oudart et Boulé prêtre chap du Béguinage desservant*

- Préface de 1778 et une inhumation en 1779

NB : Nommé curé du Béguinage en 1777, Jean Louis Joseph Leroy, né à Valenciennes, émigra à Mons en 1791, au moment où sa paroisse fut supprimée. Il revint à Valenciennes en 1793-1794, avec le titre de doyen de chrétienté. On ignore ce qu'il devint ensuite<sup>3</sup>. En 1784-1786, son nom apparaît dans les comptes des biens de Beuvrages : il en était régisseur pour l'archevêque (Archives départementales 53G 3648 et 3649).

e) **Monastère des Dames de Beaumont (62 actes)**

- Acte capitulaire :

*Nous soussignées Religieuses du Monastère de Beaumont ordre de St Dominique à Valenciennes, capitulairement assemblées certifions qu'en conformité de la déclaration du Roÿ du neuf avril mil sept cens trente six nous avons dénommé et autorisé Dame Marie Louise Dath actuellement prieure dudit monastère pour quoter parapher et signer tous actes et registres apprenants audit monastère contenant les actes de vêtures, novitiats et professions, en foÿ de quoÿ avons toutes signées ce present acte à Valenciennes (Signatures)(Pas de date)*

- Registre de vêtue et profession du monastère des Dames de Beaumont ordre de St Dominique à Valenciennes depuis 1736 jusqu'à 1776

*Acte de vêtue et acte de profession (1752 et 1754) :*

*Le quinze d'aoust mil sept cent cinquante deux a pris habit Marie Magdeleine Dangre pour être sr converse agée de trente deux ans natifve de Valenciennes demeurant à Vendegie sur Ecaillon fille de Jean Michel Dangre et Marie Philippine Leroy ses père et mère sensier audit Vendegie elle était orpheline prenant état honorable en foÿ de quoy ont signé Julien Dangre son frère et Marie nne Lengle sa belle sœur*

*Au nom du père du fils et du St esprit je sœur Marie Magdeleine Dangre fais profession et promet obéissance à dieu à la vierge Marie et a notre père St Dominique et a vous Dame Marie Anne tordreau prieure de ce lieu au nom du*

<sup>3</sup> La Semaine religieuse de Cambrai – 2/6/1928 – A11, N23

*Révérendissime père antonin bremont docteur en théologie maitre général de l'ordre des frères precheurs et de ses successeurs selon la règle de St augustin et les constitutions des sœurs la charge desquels et commis dudit ordre que je vous seraj obéissante et aux autres mes prieures juqu'à la mort le vingt janvier mil set cent cinquante quatre, Sn Marie Magdeleine Dangre, frère François Hocquet directeur des Dames*

- Registre de vestition et profession au monastère de Beaumont ordre de St Dominique à Valenciennes depuis le 14 juin 1772 jusqu'au 19 mai 1779

f) **Monastère des Brigittines (69 actes)**

- Registre pour y inscrire les professions des religieuses du monastère des Brigittines de Valenciennes diocèse de Cambrai cotté et paraphé par la Supérieure assisté de ses religieuses et témoins soussignées à commencer le vingt huit avril mil sept cent quarante trois. Signé D. Berne, curé de Nre Dame la Grande.

En dessous : *jusques compris 1748 1753*

Suivent les professions : 1743 - 1753

- Préface analogue introduisant les professions de 1754 à 1774

*Le vingt neuf septembre 1754 20 juillie 1756  
Joseph le Roÿ a été vetue de l'habit de l'ordre  
L'an mil sept cens cinquante cinq le trente  
septembre. sœur juillie Joseph le Roÿ agée de  
vingt ans, cinq mois et vingt jours native de  
Valenciennes fille. Legitime de Louis Joseph  
le Roÿ et de Marie. Jgnace Duprevoit :  
après l'examen requis et au et jour de novicial  
accomplis sans interruption a fait librement  
ses voeue de religion entre les mains de  
Monsieur Chausson Doien de chrétienté et  
de l'abbese du Monastere en presence des  
temoins soussignés  
P. Chauvin  
angeleur sœur vœue  
abbese du Monastère des Brigittines  
Sr Marie Josephacelle  
Marchant prieure*

Profession de 1755



## ACTES DES DIVERS COUVENTS

### g) Maison des Chartreux (10 actes)

- Registre des vestitions et professions religieuses faites en la chartreuse de cette ville depuis le 9 avril 1736 jusqu'au dit jour mil sept cent septante six

Le registre est préfacé comme suit :

*Nous vicaire procureur anciens et religieux profes de la chartreuse de cette ville de Valenciennes, nous avons autorisés et autorisons notre vénérable père dom Joseph Vion prieur de cette chartreuse de signer les actes de vestition et de profession religieuse qui se feront dans notre maison pour faire foÿ c'est pourquoy tous Religieux assemblés dans notre chapitre au son de la cloche le seize février mil sept cent septante sept nous avons soussignés (suivent neuf signatures)*

*Cinquieme page*  
*Antoine Joseph le Doux né le trois  
quin. mil sept cent cinquante deux en  
la paroisse de Brebieres fils legitime de  
pierre le Doux et marie Josephé Gilat  
ses pere et mere fermiers au dit lieu,  
prit le habit de notre ordre le vingt  
d'octobre mil sept cent septante deux  
et prononca sa profession le vingt  
quatre octobre mil sept cent septante  
trois agé de vingt un ans et cinq mois.*

*Dom Joseph vion prieur*  
*Deposé au greff civil le 13 may 1772*  
*Dont acte.*

*Barielle*  
*Curé*

Acte de vestition de 1772

### h) Couvent des Pères carmes (97 actes)

- Le registre est précédé de cette déclaration :  
*Nous clavaires (?) et sous prieur des pères carmes de Valenciennes autorisons le P. P prieur d'apposer son cachet et assurons que le tout est*

*conforme à l'original Fait à Valenciennes le vingt  
mai 1779 (signatures)*

*f. Theodore flory sous-prieur*  
*f. Pierre Thomas Subond Discret*  
*f. Edmond Bossu Discret*  
*f. Joseph Macarez Discret*  
*f. Calixte Olan Discret*

Suit une liste d'obits faits pour des religieux à partir de 1736 et jusqu'au 25 janvier 1776. Le décès devrait précéder d'un jour ou deux la date du service. Les religieux sont identifiés par leur nom en religion. Un alias définit leur nom de famille et on peut donner leur paroisse d'origine.

Exemples :

*Du 26 mai 1740 obiit p : ignatius a Sto Theodoro  
alias quintin Val :*

*Du 26 jan : 1742 obiit p : gregorius a Sto Jacobo  
alias bronsart Val :*

*Du 30 mai 1775 obiit p : crispinus crepin la  
Capelle*

*Du 25 janvier 1776 obiit p : bernardinus hautin  
Val :*



*Sceau porté à la fin de la liste après une attestation  
de conformité du père prieur datée du 19 mai 1779*

## ACTES DE SEPULTURE DE NON-CATHOLIQUES

Un registre spécifique traite du décès des personnes qui n'ont pas pu être enterrées au cimetière catholique romain, de 1765 à 1780, plus un acte de 1756. Ce registre est conservé aux Archives Municipales de Valenciennes sous le n° 263. Il n'a pas été numérisé. Il semble qu'E. Clément n'en ait pas tiré une table.

Il concerne des actes d'inhumation des personnes à qui une sépulture ecclésiastique n'est pas accordée et qui requièrent l'autorisation une décision de justice : protestants, juifs, comédiens.

En voici quelques exemples.

*L'an mil sept cent cinquante six le vingt huit avril vers les onze heures du soir, je Jacques Anne Nicée sous-mayeur de la ville de Valenciennes avec et accompagné de Jacques Joseph Delabarre juré de cattels, de Jean Baptiste Pourrin dit St-Jean et de Martin Mesureur avec moy soussignés ces deux derniers nommés sergents batonniers de messieurs du Magistrat de la ditte ville, me suis transporté en la maison du nommé Deberghe Maître menuisier demeurant en la même ville, paroisse St-Géry Rue St François où logeait le nommé Du Rocher dit des Essars comédien de la troupe de cette ville décédé subitement le vingt six de ce mois chez le nommé Verret cabaretier à l'Enseigne de St Christophe marché aux fillets et paroisse de St-Vaast de la même ville et étant monté dans une chambre haute de la maison de Deberghe en laquelle logeait en son vivant ledit Du Rocher, après avoir fait découvrir le cercueil dans lequel était son corps qui avait été transporté de la maison dudit Vairet en la ditte chambre et avoir remarqué que le cadavre y était effectivement, avons en conséquence de l'ordonnance de messieurs du magistrat dudit Valenciennes, fait transporter ledit cadavre par quatre soldats nous présents sur le rempart de cette ville entre la porte de Tournay et celle de Mons sur une éminence à peu près vis-à-vis du magasin au bled, auquel endroit il fut enterré en présence desdits soussignés sur les onze heures et demie avant minuit. En foÿ de quoy j'ay signé conjointement lesdits jurés de cattels et sergents le présent acte pour être déposé au greffe civil de ce siège en conformité de la ditte ordonnance de ce jourd'hui. (Signatures)*

En 1765, un juré et échevin de Valenciennes, suivant l'édit de 1736, déclare avoir coté et paraphé 46 feuillets pour servir à l'enregistrement *des ordonnances à rendre par Messieurs les prévôt, jurés et échevins de cette ville par rapport à l'inhumation de ceux auxquels la sépulture ecclésiastique ne sera point accordée.*

Un autre acte du 25 février 1765 autorise le maieur à faire inhumer un autre comédien (fils d'un sénéchal du pays rennais) dont l'extrait baptistaire avait été retrouvé dans ses papiers. Cet acte fait référence à l'article 13 de l'édit de 1736. Le curé de St-Géry avait refusé l'inhumation<sup>4</sup>.

Dans une lettre du 6 novembre 1789, un particulier s'adresse à messieurs le prévôt, jurés et échevins pour demander qu'on veuille bien autoriser l'inhumation de sa mère décédée dans la religion prétendue réformée puisque dans ces circonstances, il faut faire intervenir un commissaire de police. Il demande qu'on puisse l'enterrer au magasin de l'esplanade ou en tel autre endroit qu'il plaira au Magistrat.

Un autre acte évoque le décès de Mardoché Lazare fils, marchand de mercerie, de la religion juive, décédé le 9 octobre 1789 dans une chambre d'un marchand *chaircutier*.



<sup>4</sup> L'excommunication des comédiens leur empêchant d'avoir une sépulture ecclésiastique est une décision épiscopale et non papale. Pour pouvoir être enterré en terre chrétienne, le comédien (ou la comédienne) doit prononcer une phrase rituelle pour renier/abjurer son métier devant un prêtre ou un notaire : *Je promets à Dieu, de tout mon cœur, avec une pleine liberté d'esprit, de ne plus jouer la comédie le reste de ma vie, et quand même il plairait à son infinie bonté de me rendre la santé.*

ACTES DE DECLARATION DES ENFANTS NATURELS

Un registre spécifique contient des déclarations au greffe criminel liées aux enfants naturels et datées du 12 septembre 1775 au 29 juin 1794, c'est-à-dire jusque vers la fin de l'occupation autrichienne.

Ce registre est conservé aux Archives Municipales de Valenciennes sous le n° 267<sup>5</sup>. Il n'a pas été numérisé.

Sous l'ancien régime, Henri II par un édit de février 1556 qui sera renouvelé plus tard en 1586 et en 1708, incitait les filles célibataires enceintes à déclarer leur état de grossesse aux autorités. Il visait à prévenir les infanticides. De leur côté, les municipalités souhaitaient apprendre le nom du père, pour le faire participer aux frais et éviter autant que possibles les abandons.

En 1772, Louis XV prescrivit la tenue de registres particuliers destinés à recueillir les déclarations. Les registres que l'on trouve ici semblent répondre à ce décret.

Les actes recouvrent des déclarations :

- d'une future mère qui se dit enceinte et nomme le père de l'enfant qu'elle attend,
- d'un accoucheur ou d'une sage-femme quand une future mère entrain chez eux pour faire ses couches ou quand elle accouchait, avec ou non le nom du père dévoilé sous serment.

On peut ainsi avoir deux déclarations pour le même enfant : la mère vient faire une déclaration pendant sa grossesse et la sage-femme ou le médecin accoucheur fait une déclaration à la naissance, et cela se rencontre assez fréquemment.

On trouve même trois déclarations pour Augustine Troclet. Enceinte de huit mois environ, elle vient déclarer le 31 décembre 1776 le nom du père, un homme marié de Valenciennes. Le 15 janvier, elle réitère sa déclaration (c'est peut-être une erreur « administrative »). Le 28 janvier, l'accoucheuse

<sup>5</sup> Ce registre est intitulé de façon erronée « Baptêmes des enfants naturels ». Il comporte aussi quelques pages datées de l'époque révolutionnaire où sont notées les personnes entrant dans la cité par la porte de Mons et où elles sont logées.

vient déclarer que la mère a juré par trois serments que le père était cet homme marié.

La plupart du temps, la mère donne le nom du père. La mère peut ne donner le nom du père qu'au moment de l'accouchement.

E. Clément en a tiré une table, elle numérisée (R 074 v 825 à 872) qui contient 2353 articles. Elle contient, rangés par ordre alphabétique :

- les nom et prénoms de la mère accompagnés de ceux du père s'il figure dans la déclaration,
- les nom et prénoms des pères accompagnés de ceux de la mère,

et ceci pour chaque déclaration.

Mariage, j <sup>u</sup> j <sup>e</sup> , et de j <sup>u</sup> j <sup>e</sup> Dubois	21	10 <sup>bre</sup>	86
Mariage, j <sup>u</sup> j <sup>e</sup> , et de j <sup>u</sup> j <sup>e</sup> Dubois	30	10 <sup>bre</sup>	86
Dubois, j <sup>u</sup> j <sup>e</sup> , et de j <sup>u</sup> j <sup>e</sup> Mariage	21	10 <sup>bre</sup>	86
Dubois, j <sup>u</sup> j <sup>e</sup> , et de j <sup>u</sup> j <sup>e</sup> Mariage	30	10 <sup>bre</sup>	86

Quatre entrées dans la table pour deux déclarations et un seul enfant

ooOoo

Ci-dessous quelques exemples de déclarations.

\* Exemple 1

*Du 12 septembre 1775. Est comparu au greffe criminel de la ville de Valenciennes le sieur Bruyer maître en chirurgie et accoucheur demeurant en cette ville qui a déclaré que Julie Varlet native de la ville de Mons fille enceinte est entrée chez lui le sept de ce mois pour y faire ses couches et a signé.*

Une autre déclaration est datée du 25 septembre sans donner le nom du père.

\* Exemple 2

*Du ... 7<sup>bre</sup> 1775. Est comparu au greffe criminel de la ville le Sieur Jorion maître en chirurgie et / accoucheur demeurant en cette ville lequel a déclaré / que le vingt de ce mois il a accouché chez le Sieur / Demoutier rue de la viewarde en cette dite ville / Marie Thérèse Dubois fille de libre*

ENFANTS NATURELS

condition native de cette même ville paroisse de Saint Gery qui / lui a déclaré par serments ordinaires et accoutumés / que son enfant provenait des œuvres de François Joseph / Falconet élève de l'académie d'écriture de / Paris et a signé.

Du 7<sup>me</sup> 1775.

Est comparu au greffe criminel de la ville de Valenciennes le sieur Jorion maître en chirurgie et accoucheur demeurant en cette ville lequel a dit que le 21<sup>me</sup> de ce mois il a accouché chez lui d'une Demeurant rue de la Visard en cette dite ville marie Thérèse Dubois fille de libre condition native de cette même ville paroisse de Saint Gery qui lui a déclaré par serments ordinaires et accoutumés que son enfant qui est de sexe masculin provenait des œuvres de François Joseph Falconet élève de l'académie d'écriture de Paris et a signé.

Jorion

Déclaration de septembre 1775

Voici l'acte de baptême correspondant. L'enfant est dit ici de père inconnu et il n'est pas fait mention de l'accoucheur.

L'an mil sept cent septante cinq le vingt un septembre fut Baptisé par un sieur prêtre Secaire de cette paroisse Gaspar François Joseph né le jour précédent à l'heure et demi du matin Rue de la Visard et légitime de marie Thérèse Dubois fille libre de condition native de Valenciennes de la paroisse de Saint Gery le père inconnu de cette paroisse fut par lui Gaspar Joseph Collet maître en quinier de son lit marie Claire Joseph Bisiau fileuse de la paroisse de cette paroisse par lui Gaspar Amaraire a déclaré en son lieu Gaspar Collet

notari 812

Acte de baptême du 21 septembre 1775 (St-Nicolas)

\* Exemple 3 - Du 23 juin 1794. Est comparu audit greffe la nommée Julie Recope fille de Cristophe Recope et de Elaine Christian icelle native de Valenciennes âgée de dix neuf ans et fileuse de son métier laquelle après serment par elle porté de dire vérité a affirmé être enceinte de six mois environ des œuvres de Laurent Boucaut jeune homme de même résidence et journalier de son métier demeurant avec son père et sa mère et n'a la comparante signé pour ne savoir écrire ni signer de ce interpellé.

\* Exemple 4

Du 4 Mars 1794.

Est comparu audit greffe aug: gobeche sage femme jurée de cette ville qui a déclaré d'avoir à l'heure les onze heures du matin accouché d'un garçon la nommée Marie Joseph Fosse fille native de cette ville laquelle après les serments ordinaires par elle prêtés lui a déclaré que son enfant provenait des œuvres d'un père inconnu.

Du 4 mars 1794. Est comparu audit greffe aug : gobeche ( ?) sage femme jurée de cette ville qui a déclaré avoir ce jour'hui les onze heures du matin accouché d'un garçon la nommée Marie Joseph Fosse fille native de cette ville laquelle après les serments ordinaires par elle prêtés lui a déclaré que son enfant provenait des œuvres d'un père inconnu.

ACTES DE SEPULTURE DE MILITAIRES  
HOTEL-DIEU - HÔPITAL MILITAIRE

1. REGISTRE 262

Le registre 262 conservé à la Bibliothèque de Valenciennes n'a pas été numérisé. Il contient les actes de sépulture des militaires décédés à l'hôpital royal et militaire de Valenciennes de 1758 à 1780 (un millier d'actes).

Ce registre a fait l'objet d'une table par E. Clément : Table de sépultures hôpital militaire 1758-1780 (R 074 v 897 à 917), avec la date d'enterrement, le nom, prénom, surnom du défunt (1013 articles). Cette table est reproduite dans Généanet (J-J LAFFRA) (1010 articles, doublons supprimés). Le registre a été entièrement relevé, avec tout son contenu et a été indexé par l'AGFH (Monique LEFIN), la base étant disponible sur le site (992 articles).

Noms & Prénoms des Décédés.	DATES DES ACTES ou des SÉPULTURES.		
	Jours.	Mois.	An.
Abbaitte, Jacques	30	7 <sup>bre</sup>	1769
Abraham dit Duchérisse, Jean	14	12 <sup>me</sup>	1774

Début de la table (R 074 v 897)

Le registre commence ainsi :

*Le présent registre journal contenant cent quarante huit feuillets cottés et paraphés par premier et dernier feuillet celui cy compry a esté remis par nous commissaire provincial des guerres au Père Mathieu, aumônier de l'hôpital militaire de cette ville, pour enregistrer jour par jour les soldats, cavaliers ou dragons qui décèderont dans le dit hôpital, en marquant le jour de leur entrée et celui de leur mort ; observant au surplus de se conformer exactement a ce qui luy est prescrit par les articles du titre 18 de l'ordonnance du Roy du 1<sup>er</sup> janvier 1747<sup>6</sup> concernant les hôpitaux militaires. Fait à Valenciennes le vingt huitième may mil sept cent cinquante huit. (Signature)*

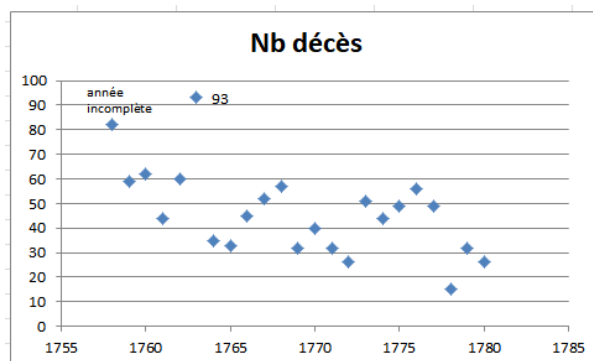
<sup>6</sup> On peut trouver le texte de cette ordonnance sur Internet. Nous l'avons évoqué dans la première partie du document.

Le 13 mai 1826, le maire de l'époque déclare avoir reçu ce registre des mains de monsieur Lemaire, greffier du Tribunal de police, qui l'a trouvé dans la succession de Monsieur Manesse, desservant de la succursale du faubourg de Paris. Il figurera désormais dans les archives de la ville.

Le premier acte date du 29 mai 1758, le dernier du 2 décembre 1780.

Au début des actes figure la remarque *Suite du mois de may 1758*. Suivent quatre actes relatifs au mois de mai, le 1<sup>er</sup> étant daté du 29. Cela montre qu'il existait un autre registre auparavant, aujourd'hui perdu. En bas de cette même page, il est indiqué *Il y eut quarante trois morts pendant le mois de may 58*.

Grâce à cette information et aux données en base, on peut en déduire qu'il y eut 82 décès de mai à décembre 1758, ce qui place cette année en première place pour le nombre de décès, avec 1763 (93 décès). Les années avec le moins de décès sont 1778 (15), 1761 (24), 1780 (26).



Les actes ne précisent jamais la cause du décès, mais ils donnent le régiment, le bataillon, la compagnie dans lesquels servaient le défunt ainsi que la date d'entrée à l'hôpital, la date de décès et la date de l'enterrement.

On peut noter que la durée de l'hospitalisation est extrêmement variable : d'un jour à quelques mois. Pierre Gaye en 1768-69 et Jean François Gehemen 1780-81 y restent d'octobre à mai, Jean Baptiste Avenant d'août 1773 à mars 1774.

Une petite moitié des soldats défunts portent un surnom : Fleur d'orange, Fleur d'épine, La Tulipe, Vadeboncoeur, Francoeur, Frappe d'abord, Courtoujours, Sans façon, Sans Chagrin, Bourbonnois, Colmar, La Ramée, La Liberté, La Joie, La Tendresse, l'Isle d'amour, Prêt à boire, Piedferme, La Muscade, Romarin, Saint Louis... A défaut, leur nom sert aussi de surnom : Julien, Le Cerf.

Parmi eux, se trouvent de 1759 à 1762, pendant la Guerre de sept ans, des soldats miliciens qui servent surtout à remplacer dans les places les régiments réguliers partis en campagne. On note en particulier les *recrues provinciales* dont celles de Berthier de Grandry, dont le bataillon fut licencié en janvier 1763<sup>7</sup>.

On y trouve aussi les actes de sépulture relatifs à deux domestiques d'officiers, de trois prisonniers de droit commun transférés à l'hôpital<sup>8</sup>, de deux soldats prisonniers de guerre non échangés (car nés en France ?).

Le registre contient aussi trois actes d'abjuration d'hérésie dont un luthérien écossais et un calviniste du Languedoc. Un soldat natif de Prusse est dit converti à la foi catholique pendant sa maladie.

Le 1<sup>er</sup> acte est libellé comme suit.

*Le vingt neuf enterrement de Pierre Chaumont dit sans soucy, natif de Saint Martin juridiction du Pontaudemer, soldat milicien au bataillon de Pontaudemer de la compagnie de Quiros, entré à l'hôpital le vingt quatre may 1758, mort le vingt huit du dit mois à une heure du matin.*

*En marge : Bt. : Pontaudemer Pierre Chaumont dit Sans soucy*

Une petite partie des actes indique un service au 3<sup>e</sup> état effectué à la paroisse de ND-de-la-Chaussée (176 occurrences). Ces décès font l'objet d'un acte dans le registre des inhumations de cette paroisse et précisent un enterrement en son cimetière. L'acte de la paroisse ne reprend pas la date d'entrée à l'hôpital. Quelquefois,

<sup>7</sup> Voir *Les milices et les troupes provinciales par Léon Hennet – 1884 - p 132*

<sup>8</sup> Par exemple Antoine Christophe détenu prisonnier à perpétuité depuis quinze ans dans les prisons de cette ville, homme sans aveu qui n'a jamais voulu déclarer son surnom ni faire connaître son lieu natal, ou encore un galérien.

quelques informations différent, notamment la graphie du nom (Lejandre / Legandre).

*Le 20 Avril 1778 enterrement avec messe basse au Landate à la paroisse Notre Dame De La Chaussée de Joseph LANOIX dit bienvenu natif de Valenciennes En Haynaut juridiction idem soldat au régiment d'aquitaine Infanterie de la Compagnie de REZIEUFF entré à l'hôpital le 14 Avril 1778 mort le 18 Avril à 11 h du matin.*

Acte du registre 262

*Un élit est cens foiraute dix huit de vingt avril fut par maître Boulenger vicaria inhumé au cimetier apres la Te Deum Chanté la nomme Joseph Lanoix dit bienvenue soldat au régiment d'aquitaine age de six ans decédé le dix huit de ce mois a onze heures du matin a l'hospital Royal et militaire de cette ville. furent presens les Reverend pere Mathieu aumônier dudit hospital et Francois de la... soldat dudit régiment... François de la... Boulenger...*

Acte du registre des sépultures de ND-de-la-Chaussée

Dans le registre de la paroisse, on a ajouté l'âge, mais avec une erreur (*six ans*).

Mais qu'en est-il des autres défunts (la majorité) ? Ont-ils été enterré sans service et où ?

Les actes ne sont pas signés. On trouve parfois *Vu par nous commissaire des guerres*.

Le registre est arrêté le 7 janvier 1780 par le commissaire principal et provincial des guerres qui ordonne à l'aumônier de s'en procurer un autre pour la suite conformément à l'ordonnance du 1<sup>er</sup> janvier 1780.

Plusieurs registres de ce type ont sans doute été perdus.

## 2. REGISTRE 269

Pendant la Révolution, l'Hôtel-Dieu devient l'Hôpital militaire<sup>9</sup>. Le registre 269 conservé à la Bibliothèque de Valenciennes n'a pas été numérisé. Il contient les billets d'entrée et de

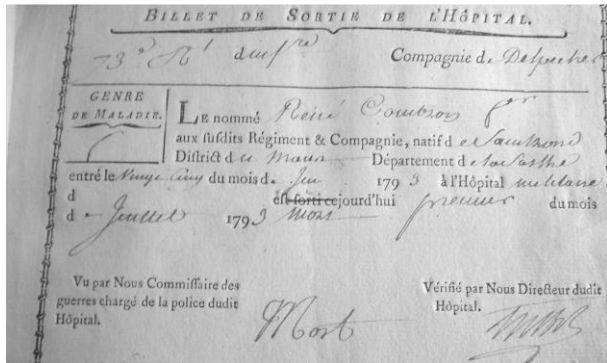
<sup>9</sup> La grande salle servit comme église de remplacement pour la paroisse de Notre-Dame-la-Grande en 1804.

SEPULTURES HOTEL-DIEU ET HOPITAUX MILITAIRES

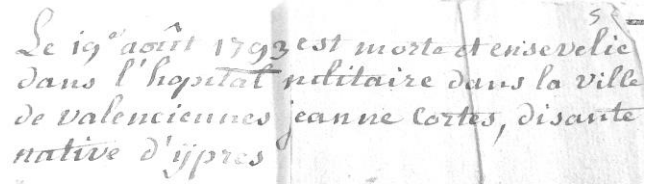
sortie de l'Hôpital Militaire, pendant le siège de Valenciennes, en juillet 1793, plus quelques actes du mois de mai et juin. La sortie de l'hôpital est provoquée le plus souvent par la mort de la personne. Dans leur immense majorité, les entrants sont des militaires mais on rencontre quelques femmes, peut-être certaines accompagnant l'armée, mais plusieurs sont dites *bourgeoises de Valenciennes*. On y voit aussi un *enfant de charité*.



Billet d'entrée à l'hôpital militaire -2 B<sup>on</sup> de l'Eure – Compagnie de Groumaux – Le Directeur de l'Hôpital militaire recevra le nommé Constant Comecy dit caporal au susdit Regiment & Compagnie, natif de Céryfontaine District de Chaumont Département de Loise. Fait à Valenciennes ce vingt juin 1793. Est mort le premier juillet.

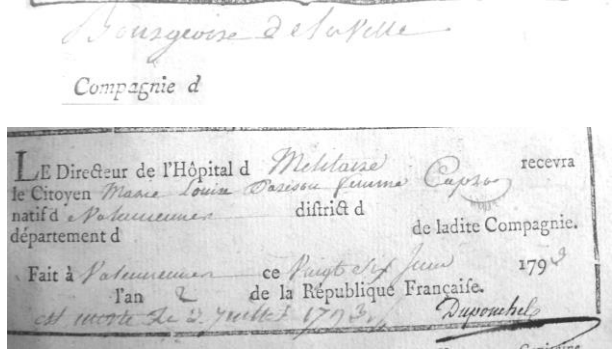


Billet de sortie de l'hôpital – 73<sup>e</sup> R d'inf(ante)rie – Compagnie de Delpeche – Le nommé René Combron f<sup>er</sup> (fusilier ?) aux susdits Régiment et Compagnie, natif de Sauthond District du Mans Département de la Sarthe entré le vingt cinq du mois de juin 1793 à l'Hôpital militaire est mort aujourd'hui premier du mois de juillet 1793 – Mort



Acte de décès de Jeanne Cortes, native d'Ypres, morte et ensevelie dans l'hôpital militaire.

BILLET D'ENTREE A L'HOPITAL.



Billet d'entrée à l'hôpital – Bourgeoise de la ville -Le Directeur de l'Hôpital militaire recevra le Citoyen Marie Louise Parisou femme Capron natif de Valenciennes district d (blanc)du département d (blanc) de la dite compagnie – Fait à Valenciennes ce vingt six juin 1793 l'an 2 de la République Française. Est morte le 3 juillet 1793. (Signature)

Ce registre a fait l'objet d'une table par E. Clément : Table de décès Siège de 1793 Voir le registre porté à l'inventaire sous le n° 269 (R 074 v 935 à 940) (256 articles).

Siège de 1793		DATES DES ACTES DE MORTS		
Noms & Prénoms des Décedés		Jan.	Feb.	Mar.
Agrand, Gilbert		6	juillet	93
Blanchet, Nicolas		25	juillet	93

Combron, René	Combron René	1 <sup>er</sup>	juillet	93
Comecy, Constant	Comecy Constant	1 <sup>er</sup>	juillet	93
Cornet, André		3	juillet	93
Cornet, Jean		2	juillet	93
Cornet, Jean Louis		5	juillet	93
Cornet, Jean Louis		1 <sup>er</sup>	août	93
Cortes, Jeanne	Cortes Jeanne	3	juillet	93
Cortes, Jeanne (voir au 29 mai 1793)		19	mai	93

*En-tête et extrait de la table des décès siège  
1793*

**3. REGISTRE 268**

Le registre 268 contient le relevé de décès de soldats et de quelques bourgeois de Valenciennes et quelques papiers s’y rapportant.

Il est à rapprocher de la toute première partie du registre 274 qui contient un *Bordereau de déclaration du Sr Doille off pub de Valenciennes tenu dans le bombardement de cette place 1793* (voir St-Jacques).

a) On y trouve d’abord plusieurs lettres de particuliers demandant un extrait d’actes de décès de militaires morts pendant le siège de Valenciennes ainsi que la copie de la réponse du maire.

J'ai sous les yeux un extrait délivré le 6 nivose an 3, des registres de décès de Valenciennes du Couchant de votre ville qui sous la date de l'an 1793, deuxième année rep. constate la déclaration faite par le directeur de l'hôpital ambulant de St Jean du décès de François Martin Rodier, gendarme de la 29<sup>e</sup> division de la garde arrivé le 6 juillet de cette année. Comme cet extrait n'est pas revêtu des formes légales, et qu'on en conteste la sincérité aux parents dudit Rodier qui réclament le partage de la succession, vous me pardonneriez de m'adresser directement vous (etc.)

*Début de la lettre d'un juriconsulte d'Aubenas daté de 1808*

J'ai sous les yeux un extrait délivré le 6 nivose an 3 des registres de décès de l'arrondissement du Couchant de votre ville qui sous la date de l'an 1793 deuxième année rep. constate la déclaration faite par le directeur de l'hôpital ambulant de St Jean du décès de François Martin Rodier gendarme de la 29<sup>e</sup> division de la garde arrivé le 6 juillet de cette année. Comme cet extrait n'est pas revêtu des formes légales, et qu'on en conteste la sincérité aux parents dudit Rodier qui réclament le partage de la succession, vous me pardonneriez de m'adresser directement vous (etc.)

Le maire répond que l'acte n'a pas été inscrit dans les actes de l'Etat Civil par l'impossibilité où se trouvaient les officiers de l'Etat Civil de faire face aux nombreuses déclarations de décès qui leur étaient faites à la fin du bombardement de la place, mais (*lire le texte qui suit*)

que néanmoins on a reconnu sous une garde de Billets de sortie d'hôpital transmis & déposés au Bureau de l'Etat Civil & qui n'ont pu être transcrits pour le motif ci dessus désigné & indiqué celui qui concerne & écrit Rodier & dont suit la copie.

De plus, le décès est confirmé par le registre d'inscription de mort apporté et produit à l'audience du 7 mars 1794 par JB Talbot, signé Debavay actuellement substitut du procureur.

b) Suivent un ensemble de témoignages datés du 17 juin 1794 justifiant le décès de Marie Augustine Dreumont le 22 juin 1793, tuée par un boulet.

Joseph Egasure  
de votre ville de vos boules  
derrière les accolés  
à la poitrine mariée Augustine Dreumont  
la femme de gen balite Brisard ensorteur de  
Reuinois le 22 jours 1793  
à Valenciennes le 17 jours 1794  
Augustins Menveux

Témoignage d'Augustin Menveux

c) Suit une liste pour remplacer les registres de l'Etat civil qui depuis le 14 juillet 1789 (vs) ont été perdu ou devenu la proie des flammes pendant le bombardement de la ville de Valenciennes en conformité des articles 3, 4, 5 et 6 de la loi du deux floréal an 3<sup>ème</sup>.

Suit un écrit du 3 floréal an IX où quatre témoins certifient le décès d'un homme mort le 28 juillet 1793 en la maison de la manutention du pain. Il a été enterré le lendemain dans le cimetière de Beaumont.

d) Suit l'Etat et le nom des canonnières de la compagnie du capitaine Simon de Douay décédés de leurs blessures à l'hôpital de Valenciennes entre le 23 juin et juillet 1793.



167 15  
 Etat et noms des Condamnés de la  
 Compagnie du capitaine Simon de Douai  
 qu'on a de leur Absence à l'hôpital de  
 Valenciennes  
 25  
 26  
 Pierre Beudant de Douai âgé de 30 ans  
 Antoine Maroulat de Douai âgé de 23 ans

Début du billet

Chaque soldat est donné avec son nom, prénom et âge et la date de décès et son lieu d'origine (souvent Douai). Le billet est signé par le capitaine Simon qui conclut : *le citoyen Doille est prié de vouloir expédier le plutôt qu'il pourra mais à son loisir les extraits mortuaires des personnes ci-dessus, il obligera son concitoyen*.

Simon Capitaine  
 au coin de la grande place  
 à Douai

e) Suit une table intitulée *Soldats et autres morts à l'hôpital général en juillet 1793 et qui n'ont pas été registrés par le Sieur Doille* - \* désigne les bourgeois

Cette liste contient le nom des décédés, la date de décès, le lieu de naissance, le bataillon auquel le défunt appartenait s'il était soldat.

Jours de morts	Noms	Lieu de naissance
juillet 2	Antoine Ferrand	Valenciennes
9	Jean Louis Dutieux	Enlis
2	J-B Gesselin	Paris
2	Antoine Felix	Lain
* 2	Cordale Mathieu	Beuvrage
* 2	Jacques Bertheau	Aulnoy

Extrait 1 de la table : les deux derniers défunts listés ici ne sont pas des soldats (marque \*)

juillet 20	Nicolas François Regniau	St Breul
20	Jean Desbois	Lava
17	Antoine Lagrange	Limoge
11	Etienne Juelhou	Caen

Extrait 2 de la table : juillet 20 Nicolas François Regniau St Breul 89<sup>e</sup> reg inf

Ces personnes sont reprises dans la table rédigée par Emile Clément sous le titre *Siège 1793* (R 074).

f) Suit un registre de morts pour le mois de mai 1793 apporté et produit à l'audience de ce jourd'hui par JB Talbot le 7 mars 1794. Ce registre et une table donnant le nom des particuliers, le corps auquel ils étaient attachés, leur lieu de naissance et leur date de décès.

SEPULTURES HOTEL-DIEU ET HOPITAUX MILITAIRES



On reconnaît là le document dont parlait le maire dans la première partie de ce registre.

Les personnes citées ne sont pas reprises dans la table rédigée par Emile Clément.

h) Suit une liste de noms de soldats défunts avec le nom du régiment, le lieu de résidence, le jour d'entrée et le jour de sortie de l'hôpital. Il se pourrait que cette liste se réfère à des décès de mai 1793 et serait une annexe du document précédent.

Régiment	Noms de la Dédé / Institution	Lieu de leur Demeure	Jours de leur Entrée	de leur Sortie
1 <sup>er</sup> Régiment	Jean B. de la Chapelle	Vigny aux bords de l'Ource	8	10
1 <sup>er</sup> Bataillon de Volontaires	Louis Ferard	Vigny, Coullons	8	10
2 <sup>e</sup> Bataillon	Thérèse Boumoy	Amiens	8	10

Début de la liste